

Projet



**AVENANT n°2  
à la CONVENTION PLURIANNUELLE  
pour attribution d'une subvention  
pour l'exercice 2017 avec  
l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC**

ENTRE :

La Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 6 avril 2017,

et

L'association dénommée LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC, n° Siret 417 607 793 00011, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 15 rue Grande à Cognac, représentée par sa présidente, Madame Lydia DUSSAUZE, agissant pour le compte de cette association, mandatée à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 9 avril 2015 et signée le 17 avril 2015,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une avance sur subvention pour l'exercice 2017 adoptée par délibération du 25 janvier 2017 et signée le 3 février 2017,

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant**

Le présent avenant précise l'application de la convention pluriannuelle 2015-2017 pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2017.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2017 (annexe 1).

**Article 2 – Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention globale 2017 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres...

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-33-culture) et le

~~La subvention annuelle sera créditée~~ au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège de LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2017. Les versements seront effectués sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10558	02533	11073400200	21

Le montant définitif de la subvention attribuée à l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC pour l'exercice budgétaire 2017 est de **51 950 €** pour les activités de l'association.

Par convention en date du 3 février 2017, l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC ayant perçu une avance sur subvention de 25 000 euros, le solde à verser est donc de **26 950 euros**.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement des activités de l'association.

### Article 3 : Modalités d'application

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 17 avril 2015.

Les autres dispositions sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association  
LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC  
La Présidente,

Le Maire,

Lydia DUSSAUZE

Michel GOURINCHAS

**1. Objet social (Extrait des statuts de l'association du 31 mars 2008) :**

L'association a pour objet de promouvoir la culture européenne à travers la littérature, auprès de l'ensemble des publics.

Ses moyens sont principalement :

- l'organisation de manifestations culturelles : salon littéraire, débats, conférences, rencontres, lectures, expositions, projections de films en V.O....
- l'organisation et la remise de prix littéraires
- des séances d'information et de formations
- et toutes autres initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association a créé différents prix littéraires :

- le Prix Jean Monnet de Littérature Européenne en 1995 qui récompense un auteur européen pour un ouvrage publié dans l'année, écrit ou traduit en français, sélectionné par un jury composé d'écrivains, de critiques et de journalistes. Ce prix est parrainé par le Conseil Général de la Charente.
- le Prix des Lecteurs, créé en 2004, est destiné à développer la collaboration avec les bibliothèques, et de promouvoir la lecture et l'échange entre les lecteurs.
- le Prix Jean Monnet des jeunes Européens créé en 2006.
- Le Prix Bouchon de Cultures en partenariat avec les Bouchages Delage, créé en 2008.
- Le Prix ALE ! à destination des collèves, créé en 2013.
- Le Prix Club Soroptimist, créé en 2014, qui encourage la lecture dans un but éducatif.

**2. Projet culturel présenté par LITTERATURES EUROPEENNES COGNAC**

(Extraits du projet présenté dans le dossier de demande de subvention 2017)

La programmation 2016 a été entièrement construite sur la célébration des 1000 ans de Cognac ; jumelages européens de la Ville. La priorité a été donnée également à l'éducation artistique et culturelle dans le programme de médiation.

Articulé autour du Prix des Lecteurs, des prix lycéen et collégien, des prix cognaçais (Soroptimist et Bouchons de culture), d'un large contenu jeunesse et BD et de nos temps forts habituels, le programme 2016 a fait plus que jamais de Cognac une capitale de l'Europe littéraire !

2017 est une année particulière pour le festival, puisque l'association ouvrira sa 30<sup>ème</sup> édition. Un thème ambitieux – l'insularité – et une destination légendaire – les îles d'Europe en Méditerranée – offriront une manifestation d'envergure à la Ville de Cognac en novembre prochain. Écrivains et artistes majorquins, corses, sardes, siciliens, maltais, crétois, chypriotes viendront à la rencontre de nos publics, que nous voulons toujours plus divers, mobilisés par le livre et la lecture.

**BUDGET PREVISIONNEL 2017 / CHARGES**

Festival et actions culturelles		28 300
Rémunérations		28 000
Auteurs : rencontres + lectures (dont agessa)		14 000
Modérateurs		8 000
Interprètes (esp., ital., grec, maltais)		4 000
Comédiens		2 000
Interventions scolaires		1 650
Restauration / réception		8 000
Hébergement		8 000
Voyages et déplacements		14 000
déplacements, missions		1 000
Diffusion films public scolaire		500
Lecture de clôture		3 000
Exposition Méditerranée		2 000
30ème éd. : expo archives photos autographes		500
30ème éd. : événements (spectacle vivant)		2 500
Sacd / Guso / Sacem		2 000
Frais de manifestation		15 150
Chargé de sécurité		2 500
Documentation et divers		1 500
Tél (frais ligne temporaire)		250
fournitures diverses, matériel		1 500
Sono (matériel et technicien)		1 000
Locations véhicules (+ essence et péage)		2 500
Décoration 30ème édition		3 000
Salamandre		2 900

Communication		18 000
Rénovation site internet		2 000
Partenariats et insertions publicitaires		5 000
Graphisme		2 000
Impression		8 000
Diffusion Nouvelle Aquitaine		1 000

TOTAL		191 500
-------	--	---------

Valorisation		32 200
mise à disposition d'un local		5 000
Appartement culture 2 mois		1 000
intervention des services techniques		5 800
Bénévolat festival (1300 heures)		12 200
Avant-Scène (Prix des Lecteurs)		3 200
Réceptions		5 000

TOTAL parts valorisation		223 700
--------------------------	--	---------

Actions culturelles à l'année		12 500
déplacements, missions		1 500
Les jaudis		500
Formation / Prix des lecteurs (2 journées)		1 000
Balades en juin		2 000
Résidence (voyage + rencontres + scolaires)		3 000
Formation « Lire l'Europe »		1 500
Achat livres prix JM des JE		4 500

Dépenses de fonctionnement		78 700
déplacements, missions		500
CDI 80 % programmation administration		21 600
CDI 100% communication logistique		21 600
Charges sociales (guso, agessa, urssaf)		18 500
comptable		2 000
Actunet, ordinateur		300
contrat photocopieur		2 700
télécom, fax, frais postaux, internet		4 000
documentation, abonnement revues		500
fournitures diverses, matériel		1 000
impôts et taxes		500
entretien		500
Service bancaire		300
assurances		700

**BUDGET PREVISIONNEL 2017 / PRODUITS**

Subventions	187 000	
Centre National du Livre	25 000	
SOFIA	12 000	
Région Poitou-Charentes	28 000	
Subvention (Vie culturelle)		20 000
Subvention (Éducation artistique et culturelle)		8 000
Conseil Départemental de la Charente	18 000	
Service Culture / fonctionnement		12 000
Service Communication / Prix Jean Monnet		6 000
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	1 500	
Conseil Départemental de la Vienne	1 500	
Conseil Départemental de la C-Maritime	1 500	
Ville de Cognac	55 000	
Fonctionnement		
Grand Cognac	15 000	
Subvention		10 000
Communication (Lecture de clôture)		5 000

Valorisation	12 200
mise à disposition d'un local	5 000
Appartement culture 2 mois	1 000
intervention des services techniques	5 800
Bénévolat festival (1300 heures)	12 200
Avant-Scène (Prix des Lecteurs)	3 200
Réceptions	5 000

<b>TOTAL après valorisation</b>	<b>223 700</b>
---------------------------------	----------------

Partenaires, participations diverses	34 500	
Partenaires culturels	10 000	
Service Départemental Lecture (16)		1 500
Bibliothèques (formation)		2 000
Bibliothèques hors BDP (novembre)		2 000
Lycées (Prix JMJE)		1 500
Collèges (Prix Alé)		500
Scolaires autres		500
Instituts culturels		2 000
Partenaires privés, mécènes	15 000	
Cotisations & Dons	2 000	
Bar	2 000	
Stands et insertions	5 000	

<b>TOTAL avant valorisation</b>	<b>191 500</b>
---------------------------------	----------------

### **Annexe 3 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités**

Le bilan d'activités de l'association sur le déroulement de l'année précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

#### **Indicateurs :**

##### **1. Association**

Nombre d'adhérents  
Nombre de salariés et temps de travail

##### **2. Activités culturelles hors période festivalière**

Nature des actions et identification des partenaires  
Lieux et dates des actions  
Coût global des opérations (charges, produits) en valeur absolue et ratio par rapport au budget global  
Public touché (nombre et qualité)

##### **3. Le festival « Littératures Européennes Cognac »**

Nombre d'auteurs invités  
Nombre de bénévoles et estimation du temps donné par chacun  
Nombre de partenariats privés et apport financier  
Nombre participants aux différents prix  
Nombre indicatif de participants par activités (festivaliers estimés, hors scolaires et scolaires)  
Fournir la revue de presse  
Actions s'il y a lieu prenant en compte la dimension « éco-manifestation »

##### **4. Retombées économiques indirectes locales**

Nombre de nuitées et repas payants générés par l'activité de l'association à Cognac  
Nombre et volume financier d'entreprises locales qui interviennent en tant que fournisseur de l'association

Projet



**AVENANT n°2  
à la CONVENTION PLURIANNUELLE  
pour attribution d'une subvention  
pour l'exercice 2017 avec  
l'association ELA POLAR**

**ENTRE :**

La Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 6 avril 2017,

et

L'association dénommée ELA POLAR, n° Siret 504 228 586 00013, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 32 rue Grande à Cognac, représentée par son président, Bernard BEC, agissant pour le compte de cette association, mandaté à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 9 avril 2015 et signée le 20 avril 2015,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une avance sur subvention pour l'exercice 2017 adoptée par délibération du 25 janvier 2017 et signée le 3 février 2017,

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant**

Le présent avenant précise l'application de la convention pluriannuelle 2015-2017 pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2017.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2017 (annexe 1).

**Article 2 – Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention globale 2017 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres...

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-33-culture) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège de ELA POLAR par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2017. Les versements seront effectués sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
13335	401	8929463423	91

Le montant définitif de la subvention attribuée à l'association ELA POLAR pour l'exercice budgétaire 2017 est de **34 200 €** pour les activités de l'association.

Par convention en date du 3 février 2017, l'association ELA POLAR ayant perçu une avance sur subvention de 17 000 euros, le solde à verser est donc de **17 200 euros**. Cette subvention est exclusivement destinée au financement des activités de l'association.

### Article 3 : Modalités d'application

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 17 avril 2015.  
Les autres dispositions sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association  
ELA POLAR  
Le Président,

Le Maire,

Bernard BEC

Michel GOURINCHAS



**1. Objet social (Extrait des statuts du 6 avril 1999) :**

L'association a pour but(s) de soutenir les événements locaux par des animations multimédias.

L'association a notamment pour objet l'organisation du festival COGNAC BLUES PASSIONS.

**2. Projet culturel présenté par ELA POLAR**

(Extraits du projet présenté dans le dossier de demande de subvention 2017)

**Objectifs, public visé et zone géographique concernée :**

Échanges et rencontres entre le public de tous âges, de toutes conditions avec des « pros » des Cinq Arts : BD, cinéma, littératures, télévision et théâtre.

Tout public – Cognac, Charente, Région Nouvelle Aquitaine, France et International.

Après une enquête auprès du public de l'édition 2016, celui-ci venait de 36 départements français, de Grande-Bretagne, de Belgique et de Suisse.

**Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs :**

Communication tout azimut.

Création d'un fan-club Officiel.

**Résultats attendus et moyens envisagés pour l'évaluation :**

8 000 visiteurs en 3 jours.

Billetterie et sondage.

## Budget Prévisionnel de Fonctionnement de 2017

### COMPTES DE PRODUITS

900,00 €  
4 450,00 €

37 050,00 €  
2 791,00 € - *Cotisations entreprises*  
8 000,00 €  
12 000,00 €  
8 000,00 €  
20 000,00 €

COTISATIONS  
RECETTES D'ACTIVITE

SUBVENTIONS :  
VILLE DE COGNAC  
VILLE DE COGNAC  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE  
C. R. ALPC (Cinéma & TV)  
C. R. ALPC (Littérature)  
GRAND COGNAC

### COMPTES DE CHARGES

16 500,00 €  
1 050,00 €  
100,00 €  
1 800,00 €  
800,00 €

Achats  
Achats études et Prestations de service  
Electricité et Eau  
Produits d'entretien et Petit outillage  
Fournitures Bureau  
Carburant

3 000,00 €  
7 000,00 €  
2 500,00 €  
1 650,00 €  
750,00 €  
2 200,00 €  
9 000,00 €  
2 800,00 €  
30,00 €  
155,00 €  
5 500,00 €  
21 000,00 €  
2 000,00 €  
2 500,00 €  
200,00 €

Charges Externes  
Loyers Locaux  
Locations mobilières  
Entretien et Réparations véhicule  
Assurances  
Documentation  
Honoraires  
Publicité  
Cadeaux clientèle  
Divers Pourboires et Dons  
Frais de port  
Voyages et Déplacements  
Réceptions  
Frais postaux  
Frais de Téléphone et Internet  
Services bancaires

### Dotations aux amortissements

4 400,00 €  
8 256,00 €

Autres charges de gestion courante  
Droits d'auteurs et de diffusion

Déficit cumulé de 16 512 € réparti sur 2 exercices  
2017/2018 (8 256 x 2)

93 191,00 €

93 191,00 €

RESULTATS \_\_\_\_\_

**Annexe 3 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités**

Le bilan d'activités de l'association sur le déroulement de l'année précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

**Indicateurs :****1. Association**

Nombre d'adhérents

Nombre de salariés et temps de travail

**2. Activités culturelles hors période festivalière**

Nature des actions et identification des partenaires

Lieux et dates des actions

Coût global des opérations (charges, produits) en valeur absolue et ratio par rapport au budget global

Public touché (nombre et qualité)

**3. Polar, le festival de Cognac**

Nombre d'auteurs invités

Nombre de bénévoles et estimation du temps donné par chacun

Nombre de partenariats privés et apport financier

Nombre participants aux différents prix

Nombre indicatif de participants par activités (festivaliers estimés, hors scolaires et scolaires)

Fournir la revue de presse

Actions s'il y a lieu prenant en compte la dimension « éco-manifestation »

**4. Retombées économiques indirectes locales**

Nombre de nuitées et repas payants générés par l'activité de l'association à Cognac

Nombre et volume financier d'entreprises locales qui interviennent en tant que fournisseur de l'association

AR PREFECTURE

016-211601026-20170406-CM\_2017\_27-DE  
Regu le 13/04/2017



Projet

**AVENANT n°2  
à la CONVENTION PLURIANNUELLE  
pour attribution d'une subvention  
pour l'exercice 2017 avec  
l'association COGNAC BLUES PASSIONS**

ENTRE :

La Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 6 avril 2017,

et

L'association dénommée COGNAC BLUES PASSIONS, n° Siret 441 136 330 00020, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 1 rue du port à Cognac, représentée par sa présidente, Catherine MATTEI, agissant pour le compte de cette association, mandaté à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 9 avril 2015 et signée le 16 avril 2015,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une avance sur subvention pour l'exercice 2017 adoptée par délibération du 25 janvier 2017 et signée le 3 février 2017,

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant**

Le présent avenant précise l'application de la convention pluriannuelle 2015-2017 pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2017.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2017 (annexe 1).

**Article 2 – Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention globale 2017 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres...

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-333-culture) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège de COGNAC BLUES PASSIONS par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2017. Les versements seront effectués sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
12406	00109	00181039107	66

Le montant définitif de la subvention attribuée à l'association COGNAC BLUES PASSIONS pour l'exercice budgétaire 2017 est de **163 023 €** pour les activités de l'association dont :

– une subvention de **127 928 €**

– une mise à disposition de personnel correspondant à **35 095 €** (valorisation 2016). Les modalités d'attribution de la part de subvention relative à la mise à disposition du personnel sont identiques à celles exprimées dans la convention d'objectifs pluriannuelle (article 3). Le détail de la mise à disposition de personnel dont dispose l'association COGNAC BLUES PASSIONS apparaît dans l'annexe 3.

Par convention en date du 3 février 2017, l'association COGNAC BLUES PASSIONS ayant perçu une avance sur subvention de 63 000 euros, le solde à verser est donc de **64 928 euros**.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement des activités de l'association.

### Article 3 : Modalités d'application

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 16 avril 2015.

Les autres dispositions sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association  
COGNAC BLUES PASSIONS  
La Présidente,

Le Maire,

Catherine MATTEI

Michel GOURINCHAS

1. Objet social (Extrait des statuts de l'association modifiés le 5 novembre 2007) :

L'association a pour objet l'organisation, la promotion, la diffusion et la production d'évènements culturels ayant trait à l'univers musical du blues et ses composants et plus généralement à toute action favorisant le développement musical.

L'association a notamment pour objet l'organisation du festival COGNAC BLUES PASSIONS.

2. Projet culturel présenté par COGNAC BLUES PASSIONS

(Extraits du projet présenté dans le dossier de demande de subvention 2017)

L'édition 2017 sera ambitieuse mais raisonnée, le format conforme à notre envie de toujours présenter un événement de territoire atypique.

Mais l'édition 2017 est aussi, le point de départ d'un projet qui s'inscrit dans son écriture pour les prochaines années, 2018 (nos 25 ans), 2019 et 2020. Notre souhait, être toujours en adéquation avec l'air du temps, tant sur le plan de l'intérêt artistique que celui des financements nécessaires à la réalisation des projets.

De renommée internationale, nominé (2014/2015) aux Awards Festival dans deux catégories (meilleur « moyen » Festival et meilleur Festival urbain), Cognac Blues Passions reste aujourd'hui un événement incontournable dans notre région.

Au-delà de son indéniable projet culturel, le Festival joue un rôle important social et économique.

# Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.  
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 17

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant <sup>2</sup>	PRODUITS	Montant
60 - Achats	655000 <del>205000</del> 0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1.172 000
Prestations de services	650 000	74 - Subventions d'exploitation <sup>4</sup>	328 500 0
Achats matières et fournitures	105000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	410 000 0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région(s) :	100 000
		Département(s) :	55 000
62 - Autres services extérieurs	295000 0	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>5</sup>	20000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) : 106MPC Munich	117 500 18000
Publicité, publication	75000	Organismes sociaux (détailler) :	
Déplacements, missions / <i>helping</i>	220000	Fonds européens	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	136 000 0		
Impôts et taxes sur rémunération,	80		
Autres impôts et taxes	136000		
64 - Charges de personnel	610000 0		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	410000	Aides privées	555 500
65 - Autres charges de gestion courante	190000	75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2.006 000 0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 006 000 0</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>6</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860-Secours en nature		870-Bénévolet	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<sup>2</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>4</sup> L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de faire figurer sous cette rubrique le détail de tous les financements demandés auprès des financeurs publics. Les indications valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités etc.

<sup>5</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>6</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat



En 2016, la Ville a mis à disposition de BLUES PASSIONS le personnel mentionné ci-dessous.

Agent	Temps de travail	Coût pour la Ville
Carole Pique	100 %	35 095,00 €

#### Annexe 4 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités

Le bilan d'activités de l'association sur le déroulement de l'année précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

##### 1. Association

Nombre d'adhérents

Nombre de salariés et temps de travail

##### 2. Activité artistique hors période festivalière

Nombre de concerts

Lieux et dates des concerts

Coût global des opérations (charges, produits) en valeur absolue et ratio par rapport au budget global

##### 3. Le festival Cognac Blues Passions

Nombre de concerts payants

Nombre de concerts gratuits

Nombre de lieux scéniques (à détailler)

Nombre d'opérations délocalisées hors Cognac (lieux et dates)

Nombre de bénévoles et estimation du temps de travail

Nombre de partenaires privés et apport financier

Estimation de la fréquentation globale du festival

Nombre d'entrées payantes

Politique tarifaire appliquée

Fournir la revue de presse

Actions s'il y a lieu prenant en compte la dimension « éco-manifestation »

##### 4. Retombées économiques indirectes locales

Nombre de nuitées et repas payants générés par l'activité de l'association à Cognac

Nombre et volume financier d'entreprises locales qui interviennent en tant que fournisseur de l'association

Éléments sur les « *Bed and Blues* »

AR PREFECTURE

016-211601026-20170406-CM\_2017\_27-DE  
Regu le 13/04/2017

VILLE DE  
**COGNAC**

projet

**AVENANT n°2  
à la CONVENTION PLURIANNUELLE  
pour attribution d'une subvention  
pour l'exercice 2017 avec  
l'association WEST ROCK**

**ENTRE :**

La Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 6 avril 2017,

et

L'association dénommée WEST ROCK, n° Siret 527 952 097 000 22, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 33 rue des Gabariers, représentée par son président, Didier Lombard, agissant pour le compte de cette association, mandaté à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 9 avril 2015 et signée le 12 mai 2015,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une avance sur subvention pour l'exercice 2017 adoptée par délibération du 25 janvier 2017 et signée le 3 février 2017,

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant**

Le présent avenant précise l'application de la convention pluriannuelle 2015-2017 pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2017.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2017 (annexe 1).

**Article 2 – Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention globale 2017 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres...

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-33-culture) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement

qui parviendra au siège de WEST ROCK par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2016. Les versements seront effectués sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30003	00660	00037264609	71

Le montant définitif de la subvention attribuée à l'association WEST ROCK pour l'exercice budgétaire 2017 est de **194 896 €** pour les activités de l'association dont :

- une subvention de **159 388 €** (dont le loyer des Abattoirs de 62 528 €)
- une prise en charge de l'agent d'entretien de **2 824 €**
- une mise à disposition de personnel correspondant à **32 684 €** (valorisation 2016). Les modalités d'attribution de la part de subvention relative à la mise à disposition du personnel sont identiques à celles exprimées dans la convention d'objectifs pluriannuelle (article 3). Le détail de la mise à disposition de personnel dont dispose l'association WEST ROCK apparaît dans l'annexe 3.

Par convention en date du 3 février 2017, l'association WEST ROCK ayant perçu une avance sur subvention de 50 000 euros, le solde à verser est donc de **112 212 euros**.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement des activités de l'association.

### Article 3 : Modalités d'application

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 12 mai 2015.

Les autres dispositions sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association  
WEST ROCK  
Le Président,

Le Maire,

Didier LOMBARD

Michel GOURINCHAS

**1. Objet social (Extrait des statuts de l'association) :**

L'association a pour objet de :

- contribuer au développement des Musiques Actuelles sur Cognac et dans sa région
- faciliter l'accès à la connaissance et à la pratique des musiques actuelles auprès de tous les publics
- s'attacher au conseil, à l'accompagnement et la structuration de projets au profit des artistes opérateurs ou collectivités publiques
- exercer ses missions dans le cadre de la diffusion, de la formation et de l'animation
- assurer la gestion et l'animation des lieux mis à disposition pour exercer ses activités

**2. Projet culturel présenté par WEST ROCK**

(Extraits du projet présenté dans le dossier de demande de subvention 2017) :

- offrir aux artistes, musiciens (professionnels, amateurs ou en devenir) les moyens permettant le développement de leur projet
- offrir une formation musicale complète et orientée vers le jeu en groupe et la scène
- sensibiliser tous les publics aux différents courants musicaux, favoriser la rencontre et l'échange
- combattre l'inégalité d'accès à la culture
- préserver la santé publique

L'activité de WEST ROCK répond à un souci d'équilibre sur le territoire : il s'agit de rééquilibrer géographiquement l'offre de concerts musiques actuelles sur l'ouest du département, mais également sur l'année au sein d'un territoire marqué par la présence des festivals en été mais par une offre plus faible à l'année. Pour l'école de musique, il s'agit encore d'un souci de complémentarité de l'offre territoriale.

Programmation d'une trentaine de concerts de musiques actuelles en 2017 mélangeant tous les courants artistiques, l'origine géographique des artistes ainsi que leur niveau de renommée. L'essentiel de notre travail est axé en direction de la découverte d'artistes et le soutien à la scène régionale. Formation musicale et instrumentale ouverte à tous, proposant un parcours artistique au travers des différents courants musicaux, basée sur le jeu en groupe et orienté vers la scène.

# 3-2. Budget prévisionnel du projet

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 17

Projet supplémentaire

CHARGES	Montant <sup>a</sup>	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	194580	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	385400
Prestations de services	122230	74- Subventions d'exploitation <sup>a</sup>	227877
Achats matières et fournitures	72350	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) Culture	15000
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	21881		
Locations	6981		
Entretien et réparation	8710		
Assurance	5300		
Documentation	900	Région(s) :	58300
		Département(s) :	16500
62 - Autres services extérieurs	137234		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	72904	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>12</sup>	10000
Publicité, publication	11190	Commune(s) :	95000
Déplacements, missions	32200		
Services bancaires, autres	20940	Organismes sociaux (détailler) :	
		Fonds européens	
63 - Impôts et taxes	5400		
Impôts et taxes sur rémunération,	800	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	26877
Autres impôts et taxes	4900	Autres établissements publics	
64- Charges de personnel	303822	Aides privées	8000
Rémunération des personnels	303822	75 - Autres produits de gestion courante	80000
Charges sociales		Dont cotisations, dons manuels ou legs	2000
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65- Autres charges de gestion courante	10150		
		77- produits exceptionnels	
66- Charges financières		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements			
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES À L'ACTION</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'ACTION</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>673077</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>673077</b>

La subvention de.....95000€ représente .....14,00% du total des produits :  
(montant attribué/total des produits) x 100.

<sup>a</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>b</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>10</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>11</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 98-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

En 2016, la Ville a mis à disposition de WEST ROCK le personnel mentionné ci-dessous :

Nom	Temps de travail et statut	Coût annuel
Clément MARCHAL	100 %	32 684,00 €

#### Annexe 4 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités

Le bilan d'activités de l'association sur le déroulement de l'année précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

##### 1. Association

Nombre d'adhérents

Nombre de salariés et temps de travail

Nombre de partenaires privés et apport financier

Nombre d'opérations délocalisées hors Cognac (lieux et dates)

Actions s'il y a lieu prenant en compte la dimension « éco-manifestation »

##### 2. West Rock School

Nombres d'élèves

Nombre de disciplines enseignées

Autres actions (médiation, prévention, formation...)

Nombre de bénévoles et estimation du temps de travail

Politique tarifaire appliquée

Fournir la revue de presse

##### 3. Programmation aux Abattoirs

Nombre de concerts payants

Nombre de concerts gratuits

Nombre de lieux scéniques (à détailler)

Nombre de bénévoles et estimation du temps de travail

Estimation de la fréquentation globale (nombre de spectateurs par concert)

Politique tarifaire appliquée

Fournir la revue de presse

##### 4. Retombées économiques indirectes locales

Nombre de nuitées et repas payants générés par l'activité de l'association à Cognac

Nombre et volume financier d'entreprises locales qui interviennent en tant que fournisseur de l'association

AR PREFECTURE

016-211601026-20170406-CM\_2017\_27-DE  
Regu le 13/04/2017